



COMMUNE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq novembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

Étaient présents : Mmes DEMEUSY, LE GAL, PRIGENT, MAC CARTY, BRACHET
MM. TALON, FAUP-MANDRAT, CAPAFONS, HENRY

Absente excusée : Mme GARBAY donne son pouvoir à M. CAPAFONS

Secrétaire de séance : Mme Danièle DEMEUSY

Le Compte-rendu du Conseil Municipal, en date du 16 octobre 2018, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

I/ Rencontre avec Monsieur YONNET, représentant l'Association Rando-Motos/Quads du Lac de la Cadie (station de loisirs) à Mouliets et Villemartin

Monsieur le Maire présente Monsieur Daniel YONNET représentant de l'association Rando-motos/quads du Lac de la Cadie. Celui-ci a souhaité rencontrer le Conseil Municipal pour présenter son association et donner des détails sur l'organisation du rallye rando-motos/quads.

Monsieur YONNET expose la raison d'être de cette association, qui apporte principalement un loisir à la jeunesse. Cette association qui compte 80 membres, organise depuis 10 années cette randonnée de 90 Km, le week-end de Pentecôte, de 12h00 à 16h00, au bénéfice de 220 participants environ. Celle-ci est bien encadrée afin de sécuriser l'ensemble du circuit. Monsieur YONNET précise que les machines sont toutes équipées de moteur à essence.

Monsieur le Maire instaure alors un tour de table afin que chaque élu puisse s'exprimer. Au cours de cet échange, les points évoqués concernent :

- la dégradation des chemins ruraux et des voies communales (goudrons arrachés) en prenant en considération les conditions météorologiques,
- d'autres chemins qui ne sont pas ruraux sont nettoyés par cette association permettant ainsi aux randonneurs pédestres de les emprunter,
- les nuisances sonores, troublent la tranquillité des riverains, qui doivent adapter leurs habitudes durant ce week-end de trois jours,
- la dégradation du milieu naturel et l'impact sur l'environnement imposent d'être plus rigoureux pour nettoyer et remettre en état les chemins avant et après la randonnée,
- le respect des panneaux de signalisation posés par l'association qui doit être impératif,
- cette manifestation n'attire pas uniquement la jeunesse, des moins jeunes (20 à 50 ans) y participent,
- cette manifestation n'apporte rien au développement de la commune,
- chacun ses goûts ! Cette randonnée ne pourrait-elle pas être considérée comme une animation de la commune ?
- un constat d'amélioration des conditions d'organisation depuis un ou deux ans, et un plus grand respect des riverains lors de la préparation de la manifestation.

En conclusion, les élus ne sont pas formellement opposés à cette manifestation. La question sera de nouveau posée le moment venu.

Certes, un état des lieux devrait être réalisé avant et après le passage, avec une garantie de remise en état des chemins et voies communales. L'association est prête à améliorer son organisation. Monsieur YONNET indique que c'est en dialoguant que des solutions peuvent être apportées.

Monsieur YONNET et ses accompagnateurs remercient l'Assemblée d'avoir accepté de les rencontrer et les écouter.

II/Attribution Abri Voyageur parking du Foyer Communal

Considérant que le 7 août 2015 a été promulguée, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Elle a donc transféré aux Régions la compétence en matière de transport - **les cars interurbains et les cars scolaires** – exercée jusqu’alors par les Départements. Ce transfert de compétence a pris effet au 1er septembre 2017, date depuis laquelle la Région Nouvelle-Aquitaine assure la gestion du transport interurbain et scolaire dans sa globalité ;

Suite à la demande de la commune d'aide à l'installation d'un abri voyageur matérialisant l'arrêt des bus du collège et du lycée sur le parking du Foyer Communal, le Conseil Régional se propose de prendre en charge cet équipement à condition que la commune participe financièrement à hauteur de 10% du prix de l'abri, soit 400€, et réalise à ses frais une dalle dite "d'assise" avant l'installation du mobilier.

Par ailleurs, une déclaration préalable devra être déposée car ce mobilier se situe dans le périmètre d'un monument partiellement inscrit, sachant que l'architecte des bâtiments de France préconise un toit plat en verre plutôt qu'une voute en polycarbonate.

Monsieur le Maire propose d'accepter ces convenances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte cette proposition à neuf voix pour et deux abstentions.**

Remarque

Cette dépense allouée à la création de la dalle fera l'objet d'une inscription au Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes en 2019.

III/ Mise à jour du classement de la voirie

Monsieur le Maire reprend l'historique de ce classement communal et indique que ce dernier date de 1962. Il paraît nécessaire de l'actualiser en ajoutant les rues du bourg et les chemins ruraux. Ainsi, ces biens publics auraient une existence juridique et la collectivité serait en conformité avec la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la dotation de l'Etat, qui est calculée entre autres au prorata du linéaire des voies, serait supérieure.

Cette mise à jour implique une étude menée par un cabinet spécialisé. Le service d'un géomètre n'est pas indispensable.

Monsieur TALON propose que la commission de Voirie rencontre un cabinet qualifié afin d'être mieux accompagnée dans cette étude.

Monsieur le Maire explique qu'une date sera fixée en fonction des disponibilités du cabinet d'étude sollicité.

IV/ Choix des présents des aînés et organisation des vœux 2019

Ces deux points seront abordés lors de la commission « Fêtes et cérémonies », le mercredi 21 novembre à 14h00 à la Mairie.

La cérémonie des vœux 2019 est programmée le samedi 12 janvier 2019 au Foyer Communal.

V/ Projet achat terrain pièce de l'Eglise

Monsieur le Maire informe la Municipalité qu'il a rencontré l'architecte des bâtiments de France et celui du CAUE pour étudier les conditions d'acquisition d'un terrain situé à proximité de l'église qui pourrait faire l'objet d'un projet d'aménagement.

Madame MAC CARTY, qui a participé à cette réunion, explique que plusieurs pistes ont été évoquées. Il convient que la partie archéologique rentre dans un projet d'aménagement paysager. Cet endroit ne doit pas être dénaturé. Par ailleurs, un projet de construction avec des prescriptions serait envisageable sur une superficie de 6000 m².

Avant toute proposition d'acquisition, une évaluation par les services des domaines s'impose. Celle-ci est en cours.

VI/ Dossier FDEAC 2019 (Fonds d'aide à l'équipement des communes)

En outre des projets de travaux de voirie et des bâtiments qui seront proposés prochainement par la Commission ad hoc, Monsieur le Maire demande qu'une réflexion soit menée. Il indique que, lors du dernier Conseil d'école, il a proposé l'installation d'un bouton d'arrêt d'urgence et d'un interphone à l'école, pour des raisons de sécurité.

L'Assemblée décide de demander un devis pour un bouton d'arrêt d'urgence et pour une sonnette professionnelle sans fils.

Monsieur CAPAFONS propose l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran. La question se pose car la collectivité en aurait l'usage.

VI/ Projet Concert Été 2019

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par une association qui organise des concerts lyriques de grande qualité. Ainsi, il nous est proposé de donner un concert à l'église dont le programme serait extrait de l'œuvre de Gaetano Donizetti, compositeur d'opéras célèbres. L'église Saint Vincent, qui possède une excellente acoustique, accueillerait deux sopranos accompagnés d'un piano, le samedi 28 septembre 2019. Une participation financière de 700 € est sollicitée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de finaliser ce projet. Cette dépense sera inscrite au budget 2019.

Questions diverses

***Organisation de l'arbre de Noël**

Mme LE GAL explique que les enfants ont tous reçu l'invitation du Père Noël. Les réponses sont attendues. Cet arbre de Noël sera animé par un court métrage ou, en fonction du contexte, par des petits dessins animés. Aucun changement n'est prévu pour le goûter qui sera identique à l'an passé. Des sapins de Noël sont à acheter.

***Cartes de vœux 2019**

Monsieur le Maire envisage de changer de style et pense prendre contact avec des artistes locaux.

***Réunion du Conseil d'école**

Le plan particulier de mise en sureté de l'école (PPMS) est à mettre à jour. Madame la Directrice rencontre prochainement Monsieur le Maire pour le lui présenter.

***Marché de Noël du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)**

Le marché de Noël des enfants est organisé à l'école de Gensac le 11 décembre 2018, à 17h00.

***Location d'un local commercial-Boucherie, logement compris**

Deux annonces ont été déposées. Des personnes intéressées commencent à se manifester.

***Mise en vente d'un bâtiment à réhabiliter en logements**

Monsieur le Maire prévoit de prendre contact avec Gironde Habitat et des organismes sociaux pour leur proposer de l'acquérir.

*En cette fin de 4^{ème} année de mandat, Monsieur le Maire tient à remercier tous les membres du Conseil Municipal qui est resté uni et assidu malgré les difficultés et les contraintes de la tâche. Durant les 18 mois qui restent, le Conseil Municipal continuera à œuvrer dans l'intérêt général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15